

CONSTAT D'INCIDENT DE COURSE

Heure d'affichage

(HEURE/MINUTES)

		F	N° 26
Intitulé de l'épreuve :		FAIT SPORTIF 🖪	Fait technique \square
	0	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
LIEU DE L'ÉPREUVE : Karting plus - Belmo	nt ()		
Date de l'épreuve : <u>25-26/05/2024</u>			
Fait survenu pendant : Manche Quali	ficative A-C		
Dont le départ à eu lieu à (heure/minutes	e): 26/05/2024 - 09:56		
Le pilote N° : 241 Nom :	BORT	Prénom : Jeremy	
Catégorie : Sénior N° de lic	ENCE: CSSenior/241		
Pendant la procédure de départ, départ lancé p (2 roues), constaté par le juge de fait au dépar l'Art.2.20a des Prescriptions Générales et 8.6. Commission Sportive inflige au concurrent une Concurrent que, conformément aux Art. 26 des	t, confirmé par la vidéo. Cette infraction 1.a du Code CIK-FIA 2024. Après avoir o sanction suivant l'article 2.20a des Pres s Prescriptions Spécifiques et 12.3 et 12	est une violation de la procédure d convoqué le concurrent et entendu scriptions Générales CIK-FIA 2024	de départ suivant u celui-ci, la 1. Il est rappelé au
PELE Alain DC Décision du collège des commissaires spor	TIFS:		
PENALITE DE 3 SEC			
Décision communiquée au pilote/concurre BORT Jeremy	NT:		
DATE: 26/05/2024	À (HEURE/MINUTES) : 10:25		
Men	MBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRI	es Sportifs	
Président du collège	Commissaire Sportif	Commissaire	E Sportif
Nom/Prénom : NAVARRO Bernard (FRA)	Nom/Prénom : DEJUNIAT Odette	Nom/Prénom : ALESSI	Daniel
N° Licence : _59108	N° LICENCE : 84650	N° LICENCE : 61824	
Signature:	Signature:	Signature :	
	Signatures		

Diffusion (1 exemplaire): Commission Sportive, Affichage, chronomètrage

PILOTE

TUTEUR

CONCURRENT *

Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3 300 € (appel national FFSA en 2014). Il devra confirmer son intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.

^{*} Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Règlementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).